N°.54.

Observation Sur une fistule à L'anus

Je fus mandé par M.r L'abbé de chalabre aujourd'huy Evêque de S.t
Pons pour voir M.r Rieutort curé de Guaittet, attaqué depuis Sept –
ans d'une fistule complette à L'anus Compliquée de plusieurs –
Clapiers et de Carie au Coccyx, elle avoit fait de progrès formidables,
trois sinus perçoient le Rectum au dessus du Sphincter, il y en –
avoit cinq au dehors, deux à la fesse droite à trois pouces de L'anus,
un à la fesse gauche, deux qui avoient sillonné le periné penetroient –
l'escrotum avec depot dans cette partie qui obligea le malade à l'ouvrir
lui même avec un morceau de Buis en forme de Lancette; les parties
affectées etoient devenuës si calleuses que leur dureté surpassoient celle –
des Cartillages après avoir preparé le malade par de remedes generaux,
il fut mis au bord de son lit, abouché les Jambes pendantes, et tenu
ferme dans cette attitude. Je Commençai l'operation par le sinus le
plus élevé le Coccyx fut emporté à cause de la Carie, une partie du
Releveur de L'anus, un tiers de son Sphincter tant externe qu'interne,
et cinq pouces du grand fessier; la fesse gauche ne fut pas si delabrée,
il fallut neanmoins Continuer les incisions sur le periné emporter une
partie des tegumens de chaque côté du Raphé que J'eus soin de
menager quoique calleux; J'ouvris l'escrotum en enlevai des Bandes
et mis les testicules à decouvert Jusqu'au Cordon des vaisseaux –
spermatiques, ainsi que le canal de L'urètre et les deux accelerateurs, Je
menageois cependant de Bandelettes dans l'espoir que la fonte des
callosités les Rendroient flexibles, et qu'il sortiroit des mamelons –
charnus capables de me procurer la Reunion; cette grande playe
parut incapable de guerison à M.r Mourtelon Docteur en medecine, de
même qu'aux chirurgiens qui furent presents; mais fondé sur le –
bon temperament du malade et les Ressources de la nature, Je mis
tout en usage pour Cooperer à son But; le malade fut saigné cinq –
fois en deux Jours, ce qui calma la fievre qui etoit très forte, son
Regime Consistoit seulement à de l'eau de poulet, les playes furent
pensées à sec et une tente mollette portée dans le Rectum Jusqu'au dessus
du delabrement, le malade qui avoit été purgé la veille de l'operation
fut cinq Jours sans Besoin d'aller à selle, ce qui fit que Je ne ~~changeai~~

Académie nationale de médecine Bibliothèque
ARC 56 n°54

que Léxterieur de Láparail que jhumectois souvent par une decoction chaude emoliente, le sixieme jour le malade eut une augmentation de fievre produite par la Supuration, à la Levée de Láparail je fis donner un Lavement au malade qui rendale Rectum, le pensement fut fait avec un digestif simple, la fonte des Callosités fut grande, alors je pensai le malade à sec ainsi Jusqu'à la fin de la Cure qui fut faite le trente deuxieme Jour de l'operation, le malade à rendu les excrements involontairement pendant un mois après la guerison, et quand il eut la liberté de les Retenir il les rendoit plats comme un Ruban, mais peu à peu la nature se redressa, le malade qui jouit d'une bonne santé fait ses fonctions, monte à cheval comme s'il n'eut pas été operé.

Nous Soussignés Louis moustelon docteur en medecine. pierre pahnade & jean pierre Dumons maitres en chirurgie, Certifions avoir Etté present a L'operation de la fistule a Lanus faitte a mons.r Ricutoto curé de guyte, Laquelle fistule Etoit compliquée de cinq sinus Exterieurs deux a une fesse un a Lautre & deux qui penetroit dans Le Scrotum & Beaucoup de sinus dans le Rectum Loperation fut si bien concertée par les attentions du S.r Bonnet son chirurgien operateur que contre notre attente Le malade guerit dans le tems marqué dans Lobservation cy dessus, a laquelle nous navons trouvé aucune Exageration. Ettans tous Les memoratifs des faits y contenus comme de Lenlevement du Coccis & du peu de Simptomes qu'a Eprouvé le malade malgré le grand delabrement qui Lest Rapporté conforme a la veritté le malade jouit de la meilleure santé, fait ses fonctions sans aucune Incommoditté declarons en outre que la maladie na Etté nullement occasionné par Lurine qui a toujours coulé Librement par le canal de Lurethre tant avant que pendant & apres Loperation.

Lecture faitte de La Lettre de m.r Louis Secretaire perpetuel de Lacademie Royalle de chirurgie & nous conformant a ses volontés nous avons donné Le present avec toutte la Candeur & Lexatitude possible pour satisfaire

aux vœux de Lacademie. mr Jean graule aussi maitre en chirurgie venant d'entrer & lui ayant fait Lecture du present a signé avec nous ayant été aussi present a Loperation a Chalabre le huit fevrier mille sept cent quatre vingt deux —

Monteton medn J Graule mtre chirurgien
Salmade mtre en chirurgie Dumons md chirurgien

je soussigné Curé de Gueytes dans Le diocèse de Mirepoix, Certifie avoir Eté operé Par Monsieur Bonnet Maitre En Chirurgie, de Limoux, d'une fistule à L'anus que j'avois porté pendant huit ans qui Couloit par Cinq Endroits differents. Mon Mal augmenta si fort que Le Scrotum devint d'un volume Enorme Et dur Comme un Caillou. Cequi me donnoit de si vives douleurs que je me portai à le Percer Moi même, avec une piece de Buis qu'on prepara En forme de Lancette. il fut fait un si grand délabrement dans Mon Operation, qu'on desespéroit de Ma vie. je declare n'avoir jamais Eté attaint de Retention d'urine, Et que Le Coccix a Eté Emporté Et que L'operation a Eté faite, Conformement à La Relation Cy dessus, sans Exaggeration dans L'exposé de Desordres; Et voulant me Conformer, aux vües de L'academie Royale de chirurgie ai donné le present Certificat Conforme à La plus Exacte verité. à chalabre le 8e fevrier 1782 —

Rieutort Curé de gueytes

Nous Raimond Sales avocat en Parlement ayant le devolu
au siege de la presente ville de Chalabre en l'absence du Sr.
Juge Certifions a qui il appartiendra que les seings apposez
en l'autre part sont les veritables seings de Me. Moustellon docteur
en medecine, des sieurs Graule, Palmade et Dumons Maitres
en Chirurgie, et de Me. Rieutort pretre curé de Gueytes tous
habitans de cette ville, a la signature desquels foy doit etre
ajoutée en jugement et dehors. A Chalabre au diocese
de Mirepoix le huitieme fevrier mil sept cens quatre
vingts deux ./.

Sales av. en Parlemt.

Nous Jean Dominique Laurine conseiller du Roy
& son Lieutenant general particulier civil en la
seneschaussée et siege presidial de Limoux certifions a
tous quil appartiendra que Me. Sales qui a ecrit et donné
le certificat cy dessus est avocat en parlement residant a
la ville de Chalabre et qu'aux actes et seings quil fait en
lad. qualité foi doit etre ajoutée en et hors jugement
en temoin de quoy nous avons donné les presentes de
nous signées scellées du sceau de nos armes et contresignées
par notre secretaire dans notre hotel a Limoux le
neuf fevrier mil sept cent quatre vingt deux

Laurine Lt. gal p. civil

Par mond. sieur
Martin secr.